

Le tribunal administratif



L'audience*
avec 1 seul juge

Je suis étranger.
Je suis en situation
irrégulière**.



*Pendant **une audience** :

le tribunal interroge, écoute et prend sa décision.

****Je suis en situation irrégulière** :

je n'ai pas de titre de séjour

ou mon titre de séjour n'est plus valable.



Qui est-ce que
je verrai dans la salle
du tribunal ?

■ La juge ou le juge :

- le juge connaît mon dossier
- le juge m'écoute
- le juge décide sur **mon affaire**.
Mon affaire est mon dossier de justice.



- **La greffière ou le greffier**

annonce mon affaire.

Je me lève pour que le juge me voit.



- **Si je n'ai pas d'avocat :**

je préviens le greffier que je suis là.



- **Si j'ai demandé un interprète :**

l'interprète est dans la salle.

Le greffier me dit où est l'interprète.

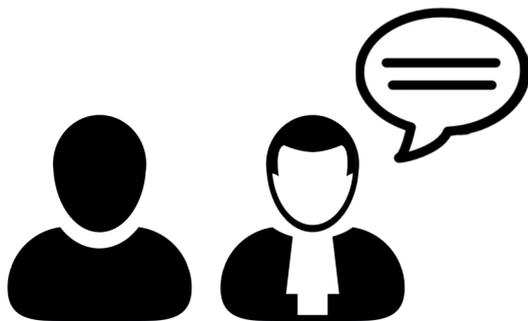
Comment se passe l'audience ?



Attention

L'audience peut être longue.
Le greffier annonce en premier
les affaires avec un avocat.

- **Le juge** présente ma demande.



■ **J'ai un avocat.**

L'avocat parle à ma place.
Le juge peut me poser
des questions.



■ **Je n'ai pas d'avocat.**

Le juge me donne la parole.
Le juge connaît mon dossier.
Je n'ai pas besoin de tout répéter.

- **Si le représentant de la préfecture**
est dans la salle :
il parle à son tour.

- **L'audience est terminée.**



- **La police me retient.**

Je reste dans la salle.

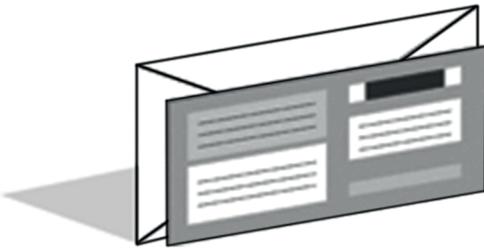
Le juge annonce la décision
rapidement.

- **La police ne me retient pas.**

Je peux partir.



- **Le juge** réfléchit à ma demande.
- **Je reçois la décision par une lettre recommandée.**



- **Je recevrai la lettre dans quelques semaines.**



J'ai besoin d'informations.

Je vais sur le site

www.conseil-etat.fr

Le livret a été transcrit par l'atelier FALC d'Avenir Apei
Carrières-sur-Seine
Novembre 2021



Pictogramme © Logo européen Facile à lire :
Inclusion Europe